

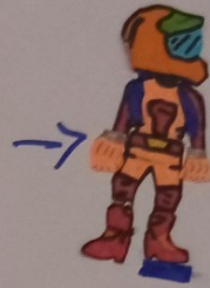
LES ANGLES MORTS

Les angles morts sont les angles où le conducteur ne peut pas voir.



LES ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES SUR LE SCOOTER

LES PHARES: allumés pour ET NUIT
la plaque d'immatriculation
les cata diop
le RETROVISEUR GAUCHE
le CERTIFICAT d'immatriculation ET ASSURANCE
GILLET M.F.L.E. CHISSON



2 ROUES: SOIS RESPONSABLE SUR TON 2 ROUES, TU EST VULNERABLE

LES DISTRACTIONS

Les distractions:
- les écouteurs
- les groupes
- l'alcool
- les téléphones

LES SANCTIONS DU DÉBRIDAGE

CE QUI VOUS REND VISIBLE SUR LA ROUTE:

- Une veste avec des bandes réfléchissantes
- des phares qui marchent à l'arrière et à l'avant
- Une plaque d'immatriculation visible
- Un casque de scooter avec des bandes réfléchissantes

Débrider ou (kiter) est illégal. Rouler avec un véhicule débridé entraîne diverses amendes et confiscation du véhicule. Quand un véhicule est débridé, les freins, suspensions et châssis ne sont pas adaptés à une vitesse supérieure que 45km/h

En sanctions vous aurez:

- 135€ d'amende pour conduite d'un véhicule débridé (7500€ en cas de revente d'un 50cm³ débridé)
- 68€ pour le bruit
- jusqu'à 1500€ pour kitage du scooter
- 3750€ d'amende pour conduite sans assurance
- la confiscation du deux roues.

